

Nombre de Membres du comité :
65

Nombre de Membres en fonction :
65

Nombre de Présents : 35

Nombre de Pouvoirs : 4

Nombre de suffrages exprimé : 39
Oui : 39

Objet de la Délibération
**Contrat de territoire Juine Trame Verte
et Bleue 2026-2030**

Date de la convocation :
27 janvier 2026

Séance du 13 Février 2026

L'an deux mille vingt six et le 13 février à 17 heures 30

le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à **CHAMBON-LA-FORET** sous la Présidence de Madame Monique BEVIERE

Etaient présents :

MMES AUVRAY Chantal, BARDON Annick, BEVIERE Monique, BRUCHET Delphine, CHARVIN Evelyne, DAUVILLIERS Delmira, LEVEQUE Marie-Claire, LEVY Véronique, PAILLOUX Patricia, RAGOBERT Catherine

MM BACHELET Raynald, BARJONET Thierry, BARRIER Christian, BERTHELOT Michel, BESNARD Jean, BOURGEOIS Martial, BRISSON Jean-Louis, BUIZARD-BLONDEAU Maxime, CITRON Olivier, COULON Jean-Marc, DUVERGER Thibaud GUERINET Patrick, HERVE Olivier, HUBEAU Alain, LEOTARD Alexandre, LOURS Philippe, MANGEANT Jean-Claude, PICAULT Antoine, POINCLOUX Daniel, RIVIERE William, ROUSSEAU Pierre, SIMONET Christophe, SURATEAU Thierry, VERNEAU Philippe, VICECONTI Pierre

POUVOIRS :

M. BRUNEAU James donne pouvoir à M. GUERINET Patrick
Mme DOUELLE Nadine donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique
M. GAURAT Hervé donne pouvoir à M. BOURGEOIS Martial
M. VILLARD André donne pouvoir à M. BRISSON Jean-Louis

Secrétaire de séance : Monsieur BARJONET Thierry

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le

ID : 045-200079903-20260213-DELIB92026-DE



Préambule :

Le contrat de territoire Trame verte & bleue du bassin de la Juine, porté par le SIARJA, constitue un outil de programmation pluriannuelle qui engage les parties sur les enjeux eau et biodiversité de leur territoire en cohérence avec les autres politiques publiques du territoire.

Les intercommunalités du bassin versant – selon leurs compétences respectives - en sont les partenaires majeurs aux côtés des partenaires techniques et financiers : l'Agence de l'eau Seine-Normandie, les Conseils Régionaux Ile-de-France et Centre Val de Loire, ainsi que les Conseils Départementaux concernés le cas échéant. En complément, et pour répondre à la spécificité du territoire et de son organisation, le contrat est proposé à la signature de partenaires également importants comme le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français et Chambre consulaire d'Agriculture.

L'animation de ce contrat de territorial est assurée par le Syndicat mixte pour l'Aménagement et l'entretien de la Rivière Juine et ses Affluents (SIARJA), en charge de la compétence GEMAPI (pour GEstion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations) sur le bassin versant de la rivière Juine et de ses affluents. Le SIARJA porte depuis 2008 une politique contractuelle sur le bassin Juine, formalisée par le Contrat global 2009-2013, le contrat de bassin 2014-2018, le contrat de territoire 2020-2024 et le présent contrat de territoire 2026-2030, objet de la délibération.

Dans ce cadre, le présent Contrat décline un programme d'actions autour des trois enjeux suivants :

• **Enjeu A - RECONQUERIR LA BIODIVERSITE DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES**

pour atteindre le bon état écologique des milieux naturels aquatiques et humides en menant des opérations ambitieuses et multifonctionnelles pour restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau, des milieux humides et la trame verte et bleue

• **Enjeu B - FAIRE FACE AUX DEFIS CLIMATIQUES LIES A L'EAU**

pour limiter les impacts du dérèglement climatique sur les milieux et les risques d'inondation ou d'étiages sévères en co-construisant une stratégie de bassin versant et faisant émerger des solutions sans regret, fondées sur la nature, pour préserver les milieux aquatiques et humides, tout en renforçant la trame verte et bleue ainsi que la trame brune (sols).

• **Enjeu C – MOBILISER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES ACTEURS POUR L'EAU ET LA TRAME VERTE ET BLEUE**

pour intégrer les enjeux de protection des milieux et de valorisation du bassin versant dans les politiques territoriales en appuyant les actions inscrites au contrat et accompagnant les acteurs locaux face aux défis climatiques et d'érosion de la biodiversité.

Le contrat territorial eau, climat et trame verte et bleue a été rédigé en concertation avec les collectivités du bassin et les partenaires durant la période fin 2024-2025.

Le Comité Syndical du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Vu le 12^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie 2019-2024, intitulé « Eau, climat & biodiversité » 2025-2030, adopté par le comité de bassin et le conseil d'administration le 19 septembre 2024, par délibération n° CA 24-25 à 24-28, modifié par délibération n° CA 25-05 du 14 mars 2025,

Considérant la complémentarité et la cohérence de cette démarche avec les autres programmes portés par le PETR, tels que le SCoT, la Trame verte et bleue, le PCAET, l'Agenda 21, le Contrat Local de Santé, etc.,

Considérant que la thématique de la protection des milieux sera traitée dans le Nord-Loiret par des contrats entre l'agence et les syndicats de rivière (SMORE, SIARJA, etc.), et qu'il y a donc complémentarité,

Considérant l'objectif du PETR et des Communautés de communes concernées par les démarches BAC, de contractualiser avec l'AESN pour signer un CTEC centré sur les enjeux de préservation de la ressource en eau potable et de protection pérenne des captages, et la complémentarité avec le projet porté par le SIARJA,

Considérant que les CTEC permettent d'assurer la synergie des politiques conduites avec les instances départementales, régionales ou de bassin, et qu'il définit les orientations stratégiques et peut prévoir une programmation d'actions concertées,

Considérant que le périmètre du bassin de la Juine se situe en partie sur le territoire du PETR,

Considérant qu'à ce stade, aucun projet n'est identifié, mais qu'à compter du bilan à mi-parcours du contrat porté par le SIARJA, le PETR pourrait proposer des actions participant à la protection de la ressource en eau pour qu'elles y soient intégrées,

Vu l'avis favorable de la CLE du SAGE Nappe de Beauce,

Entendu le rapport de la Présidente,

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le

ID : 045-200079903-20260213-DELIB92026-DE



DECIDE :

Article 1 : APPROUVE le projet de Contrat de territoire de la Juine 2026-2030 à conclure entre le porteur et les maîtres d'ouvrage, les intercommunalités du bassin et les partenaires, notamment l'Agence de l'eau Seine-Normandie, les Conseil Régionaux et les Conseils départementaux

Article 2 : AUTORISE la Présidente à signer ledit Contrat au nom du PETR, y compris avec les modifications mineures qui pourraient intervenir en cours de finalisation et les avenants éventuels.

Le Secrétaire de séance,

Thierry BARJONET

Certifié conforme au registre des délibérations,

La Présidente,

Monique BEVIERE

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 18 février 2026 et de sa publication le 18 février 2026 la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).